



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
15/03/2023

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 05
Votants : 28

OBJET :

FINANCES

**Adhésion au Centre
National des Réserves
Communales de Sécurité
Civile**

En l'an deux mille vingt-trois et le vingt deux mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILASPASOLA Marti, Adjoints ; M. COSTE Jean-François, BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOURDIN Géraldine, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michèle, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte, adjointe à Mme MENAHEM Sophie, adjointe, M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire, Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, à M. ANGULO José, adjoint, M. PLANAS Pierre, conseiller municipal, à M. BELTRAN José, adjoint Mme BOISDRON Gisèle, conseillère municipale, à Mme BENARD Gisèle, conseillère municipale

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Dans le cadre de la réserve communale, la ville peut adhérer au Centre National des Réserves Communales de Sécurité Civile, CNRCSC, ce qui permettra de bénéficier d'avantages tels que des conseils juridiques, organisationnels ou pratiques, de tarifs avantageux concernant l'habillement et autres soutiens.

Il est proposé, afin de soutenir la collectivité à remplir ses missions d'alerte de la population, de prévention des risques, de soutien aux sinistrés, d'adhérer au Centre National des Réserves Communales de Sécurité Civile.

Le coût de l'adhésion comprend la cotisation annuelle de base (15 Euros pour 2023) avec une souscription supplémentaire de 5 Euros par bénévole. Pour l'année 2023 le coût s'élève à 170 Euros. Il pourra être révisé annuellement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- D'APPROUVER l'adhésion à compter de ce jour de la commune au Centre National des Réserves Communales de Sécurité Civile, CNRCSC,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute décision et signer toute pièce nécessaire à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
REDONDO Simon

A blue ink signature of Redondo Simon, consisting of a large, loopy initial 'R' followed by a smaller signature.

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.